

Livret Familial

N° 3515 Adu. G.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

VILLE DE PARIS

LIVRET

DE FAMILLE

Ce livret, délivré gratuitement au moment du mariage, **devra être conservé avec soin par le Chef de la famille.** On le présentera à la Mairie toutes les fois qu'il y aura lieu de faire dresser un acte de **naissance ou de décès.**

AVIS IMPORTANT

Le livret de famille permettra d'éviter, dans la rédaction des actes postérieurs au mariage, des erreurs qui ne pourraient être rectifiées que **par jugement** et en occasionnant aux familles des **frais et des pertes de temps.**

Les familles devront donc, **dans leur propre intérêt,** présenter ce livret toutes les fois qu'il y aura lieu de faire dresser un **acte de l'Etat civil,** ou même un **acte notarié.**

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Naissances.

Les actes de naissance doivent être dressés dans les trois jours de l'accouchement (non compris le jour de la naissance), à la Mairie de l'arrondissement dans lequel a eu lieu l'accouchement.

La déclaration de naissance est faite par le père, ou, à son défaut, par les docteurs en médecine ou en chirurgie, sages-femmes ou officiers de santé ou autres personnes qui auront assisté à l'accouchement et, lorsque la mère sera accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle sera accouchée.

A Paris, l'acte de naissance peut être immédiatement rédigé en présence du déclarant, muni du présent livret et accompagné de deux témoins, sur simple production d'un certificat de constatation de naissance signé du docteur, de la sage-femme ou de l'officier de santé qui aura procédé à l'accouchement.

Mariages.

On peut demander à la Mairie des renseignements sur les formalités à remplir pour contracter mariage.

Le mariage doit être précédé d'une publication.

La publication dure dix jours.

(Voir au second recto de la couverture.)

Carte de priorité délivrée le 17 OCT 1940 n° 2903
à NANTES Section de Nantes No 9515 Adm. G.

ANNÉE 1925 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Numéro VILLE DE PARIS XI^e Arrondissement

Du dix sept Janvier mil neuf cent vingt cinq

Mariage

ENTRE : René Ernest Victor Lenoir

Né le 8 Fev 1902 à Boras

Arrond^t d Mézières Ardennes

Profession : Comptable

Domicilié à Livrizy (Ardennes)

Fils de Victor Ernest

et de Jeanne Catherine Jeanne Barthe mariés.

Veuf de

ET Jeanne Alexandrine Louise Pilet

Née le 12 Avril 1901 à Paris

Arrond^t d 1^{er} d Seine

Profession : sans

Domiciliée à Paris, 33 Bd Voltaire

Fille de Jean Paul

et de Rachel Louise Schoppick mariés.

Veuve de

Contrat de mariage

SIGNATURE DE L'ÉPOUX,

SIGNATURE DE L'ÉPOUSE,

René Lenoir

Jeanne Lenoir

Délivré le 17 Janvier 1925

L'Officier de l'État civil,



Louis Vignon

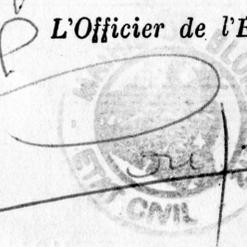
ÉPOUX

Nom : LENOIR
 Prénoms : René Ernest Victor
 Décédé le 10 décembre 1933
 à Gloos 41 n° 1280

L'Officier de l'Etat civil,


Timbre et signature.

Nom : PIVET
 Prénoms : Jeanne Alexandrine Louise
 Décédée le 27 février 1933
 à Gloos 41 n° 222

L'Officier de l'Etat civil,


Timbre et signature.

26 septembre 1926

ENFANTS

Nom : Lenoir
 Prénoms : Jeanne Louise
 Née le 9 octobre 1929 Décédé le _____
 à Lepreux à _____

L'Officier de l'Etat civil, L'Officier de l'Etat civil,


Timbre et signature.

Timbre et signature.

Nom : Lenoir
 Prénoms : Jean Ernest
 Né le 21 janvier 1927 Décédé le 9 avril 1967
 à Lepreux à 08 - BOGNY S/MEUSE

L'Officier de l'Etat civil, L'Officier de l'Etat civil,
 Pour le Maire, empêché,
 L'Adjoint,



Timbre et signature.

Timbre et signature.

Nom : Senoir
 Prénoms : Claudine Mauricette
 Née le 13 avril 1928 Décédé le _____
 à Levrezey à _____
 L'Officier de l'Etat civil, L'Officier de l'Etat civil,

POUR LE MAIRE ABSENT
L'ADJOINT,



Timbre et signature.

Nom : Senoir
 Prénoms : Claude René
 Né le 24 avril 1929 Décédé le 20 juin 1991
 à Levrezey à _____
 L'Officier de l'Etat civil, L'Officier de l'Etat civil,

POUR LE MAIRE ABSENT
L'ADJOINT,



Timbre et signature.



Nom : Senoir
 Prénoms : Jacques Michel
 Né le 20 novembre 1933 Décédé le 14 juin 1977
 à Levrezey à LEVREZY
 L'Officier de l'Etat civil, L'Officier de l'Etat civil,

POUR LE MAIRE ABSENT



Timbre et signature.

L'Officier de l'Etat civil,



Timbre et signature.

Nom : _____
 Prénoms : _____
 Né le _____ Décédé le _____
 à _____ à _____
 L'Officier de l'Etat civil, L'Officier de l'Etat civil,

Timbre et signature.

Timbre et signature.

La Tuberculose est évitable, justement parce qu'elle est contagieuse.

Le germe de la maladie est un microbe : le bacille de la Tuberculose.

Ce microbe se trouve par millions dans les crachats des phtisiques.

Desséchés, mélangés aux poussières, ces crachats portent partout le bacille tuberculeux.

Ce bacille attaque tous les organes, mais frappe de préférence les poumons dans lesquels il pénètre avec l'air de la respiration (poitrinaires, phtisiques).

Tout crachat est suspect, car à première vue rien ne prouve qu'il ne contient pas de bacilles.

Malgré sa gravité, la Tuberculose est **guérissable** à tous ses degrés.

MOYENS DE PRÉSERVATION

1° Contre les germes provenant des crachats.

Le crachoir hygiénique.

La désinfection des appartements, linges, vêtements, etc.

La suppression du balayage à sec.

La protection des substances alimentaires contre le dépôt des poussières.

2° Contre les germes provenant des animaux tuberculeux.

L'ébullition ou la stérilisation du lait.

La cuisson suffisamment prolongée de la viande.

3° Contre la prédisposition.

Une bonne hygiène qui permette à nos organes de conserver vis-à-vis des microbes le pouvoir de résistance que leur feraient perdre le surmenage, les excès, l'insalubrité du logement et surtout l'**alcoolisation**.